DEMANDE DE PROCÉDURE POUR UN TRAITEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE

☐ Je demande une date et une heure d'audience impartiale. ☐ Je demande une médiation.
☐ Je demande une audience impartiale (Impartial Hearing), mais demande une médiation (Mediation) à la place de la session de conciliation (Resolution Session).

*Prénom et nom de l'élève_____N° d'identifiant de l'élève (OSIS) de NYC _____

*Adresse l'élève _____Ville/État_____Code postal_____

Date de naissance de l'élève (mois/jour/année) : ____/____/____
L'élève est scolarisé(e) en : École publique ☐ École à charte ☐ École privée ☐ N° du District ____

☐Cochez ici si l'élève est sans domicile fixe, dans une maison de correction ou dans un foyer / une famille d'accueil

*Nom de l'école fréquentée par l'élève : _____

Adresse de l'école _____Code postal_____

Date de son IEP actuel (mois/jour/année) : _____/_____/_____ IEP élaboré par le District n° :_____

Coordonnées du parent ou tuteur

Prénom et nom du parent / tuteur légal : _____

Adresse (si différente de celle de l'élève) _____

Ville, État_____ Code postal_____

(Si cette adresse est différente de celle du dossier scolaire de l'élève, merci d'aller à l'école et de la faire mettre à jour. Faire cette demande de procédure juste et équitable ne met pas à jour le dossier de l'élève conservé à l'école).

Adresse email : _____ ☐Cochez ici si vous voulez recevoir la convocation à l'audience par e-mail

Téléphone : *[Tous les appels seront faits entre 8h00 & 17h00. SVP, cochez la case à côté du numéro de téléphone préféré].*

Domicile : (_____) _____ ☐ Portable : (____) _____ ☐

Professionnel : (_____) _____ ☐ Autre : (____) _____ ☐

Langue parlée principalement à la maison : ☐ Anglais ☐ Autre (précisez) _____

☐ Cochez ici si vous aurez besoin d'un traducteur pendant les procédures. Précisez dans quelle langue _____

☐ Cochez ici si vous aurez besoin d'un interprète en langue des signes pendant les procédures.

Problème et solution proposée

*Décrivez le problème (préoccupations par rapport au désaccord entre vous et le district, merci de décrire des faits précis).

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des feuilles volantes. _____

_____

_____

*Solution proposée au problème décrit ci-dessus :

_____

_____

_____

Si vous avez besoin de plus d'espace, joignez des feuilles volantes.

_____ _____

SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI A REMPLI LE FORMULAIRE DATE (mois/jour/année)

LIEN AVEC L'ÉLÈVE : ☐ Parent / Tuteur légal ☐ Avocat ☐ Autre (précisez) _____ *Note : Si vous avez coché « Avocat » ou « Autre », merci de fournir les coordonnées demandées ci-dessous. Merci de noter que les informations relatives à ce dossier ne seront discutées qu'avec les personnes qui ont une relation parentale avec l'élève, à moins que l'avocat ait déposé un avis de comparution (notice of appearance) ou, si vous avez coché « Autre », que l'un des parents ou le tuteur légal ait signé et déposé un formulaire d'accès aux informations confidentielles désignant la personne avec qui le personnel du DOE de NYC pourra discuter du problème.*

Coordonnées d'une autre personne ou de l'avocat

Prénom et nom _____Adresse email_____

Adresse_____Code postal : _____

Téléphone_____

Les informations contenues dans cet avis resteront confidentielles.

DEMANDE DE PROCÉDURE POUR UN TRAITEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE

La loi fédérale reconnait au parent ou à l'avocat d'un enfant le droit à une audience impartiale si les parents ne sont pas d'accord avec la recommandation (referral), l'évaluation, la classification ou le placement de l'enfant en éducation spécialisée ou avec la prestation des services d'éducation spécialisée dont il fait l'objet. Toutes les demandes d'audience impartiale (« due process hearing » ou « impartial hearing » en anglais) doivent être faites par écrit.

- Les rubriques marquées par un astérisque (*) au verso de ce formulaire **doivent impérativement être renseignées** quand vous faites une demande d'audience impartiale. Si vous, ou votre avocat, ne renseignez pas les rubriques obligatoires signalées par un astérisque (*), la réunion de conciliation et/ou l'audience impartiale pourraient être refusées ou retardées. De plus, tous frais d'avocats accordés par la cour pourraient être réduits. Si le district juge que l'avis n'est pas complet (ne contient pas toutes les informations requises), il peut notifier, par écrit, le Président de l'Audience Impartiale (Impartial Hearing Officer ou IHO) et vous-même dans les 15 jours qui suivent la réception de l'avis en question. Le Président de l'Audience Impartiale doit déterminer si l'avis est acceptable ou non au plus tard 5 jours après la demande de renseignements supplémentaires (du district) et notifier, par écrit, les deux parties.
- Pour résoudre les conflits sur l'éducation de votre enfant, la médiation est une autre forme de procédure pour faire valoir vos droits à un traitement juste et équitable. Vous pouvez l'utiliser en supplément, ou à la place de l'audience impartiale. Vous pouvez demander une médiation à tout moment, y compris avant de faire une demande d'audience impartiale. Le médiateur peut faciliter vos discussions avec le Département de l'Éducation sur tous les sujets qui posent problème. Il préparera une synthèse des points d'accord qui liera légalement les deux parties. La médiation est une procédure moins formelle qu'une audience impartiale et les questions juridiques, comme les autres, peuvent y être débattues. En plus d'être une forme efficace de résolution des conflits juridiques, la médiation peut aider à établir une meilleure communication et relation entre vous et l'école de votre enfant. La médiation ne peut pas retarder ou vous retirer votre droit à une audience impartiale. Si vous souhaitez demander une médiation pour un élève en école publique, contactez l'école ou le réseau Les enfants d'abord (Children's First Network) assigné à l'école. Pour les autres élèves, contactez le Comité pour l'Éducation Spécialisée (Committee on Special Education).
- À moins d'un autre accord entre vous et l'école qui prévoirait de commencer une procédure d'audience impartiale ou de poursuivre la médiation, vous devrez participer à une réunion de conciliation (resolution meeting) dans laquelle vous rencontrerez les représentants de l'école au plus tard 15 jours après la réception par l'école de l'avis demandant de régler les problèmes listés sur votre demande d'audience impartiale. Si vous ne venez pas à la réunion de conciliation, les procédures de conciliation et d'audience impartiale seront retardées, le Président de l'Audience Impartiale risque même d'annuler votre audience impartiale.
- Pour des renseignements supplémentaires sur l'éducation spécialisée et sur la *Notification des Garanties Procédurales (Procedural Safeguards Notice)*, veuillez vous référer à :
  - http://www.vesid.nysed.gov/specialed/publications/home.html.
  - La loi sur l'Éducation des Personnes Handicapées (Individuals with Disabilities Education Act ou IDEA)
  - La loi sur la Confidentialité et les Droits à l'Éducation des Familles/Amendement Buckley (Family Educational Rights and Privacy Act ou FERPA/Buckley Amendment) de 1974
  - La Partie 300 du Code des règlements fédéraux (Code of Federal Regulations, part 300)
  - L'Article 89 et la Section 3214 du Droit de l'Éducation de l'État de New York (NY State Education Law)
  - Les Parties 200 et 201 des Dispositions Réglementaires du Commissaire à l'Éducation (Regulations of the Commissioner of Education, parts 200/201)

Nous vous invitons à vous référer à ces lois et dispositions réglementaires pour connaître les règles et obligations particulières. Parlez-en également avec les enseignants et les administrateurs du district de votre école. En effet, ils sont formés et qualifiés pour vous faire mieux comprendre les opportunités pour votre enfant de bénéficier d'éducation spécialisée. Vous trouverez aussi des informations spécifiques locales en vous rendant au Centre de Ressources et de Formation pour l'Éducation Spécialisée (Special Education Training and Resource Center), dans les Réseaux et Centres de Parents (Parent Centers and Networks) et au Bureau Régional pour l'Assurance Qualité des Services Scolaires et des Formations Techniques et Professionnelles pour les Handicapés du Département de l'Éducation de l'État de New York (Quality Assurance Regional Office of Vocational and Educational Services for Individuals with Disabilities).

Instructions pour envoyer votre demande d'audience impartiale (impartial hearing) :

- Remplissez le formulaire au verso et faites DEUX copies de l'original et de toutes les pièces supplémentaires que vous pouvez joindre pour expliquer le problème ou proposer une solution. Assurez-vous que le prénom et le nom de l'enfant, sa date de naissance et son n° d'identifiant sont indiqués sur toutes les pièces envoyées.
- Envoyez l'original à : Impartial Hearing Office 131 Livingston Street, Room 201Brooklyn, New York 11201
  Fax # (718) 935-2528 ou (718) 391-6181, email : ihoquest@schools.nyc.gov
- Envoyez une copie de toutes les pièces à : New York State Education Department Office of Special Education- Impartial Hearing Reporting System Unit 89 Washington Avenue – Room 307M Albany, New York 12234
- Conservez, SVP, une copie de toutes les pièces pour vos propres archives.
- Ce formulaire prend modèle sur celui du NYSED. Il a été conçu pour vous aider à expliquer votre désaccord et à suivre les procédures de traitement juste et équitable auxquelles vous avez droit.

Les informations contenues dans cet avis resteront confidentielles.